

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 novembre 2013

2013 DDEEES 178G Subvention et convention avec l'association Institut de Promotion des Travailleurs (MdEE20).

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, soumet à son approbation la signature d'une convention avec l'association Institut de Promotion des Travailleurs ;

Sur le rapport présenté par M. Christian SAUTTER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation du Conseil Général est autorisé à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Institut de Promotion des Travailleurs – IPTR, ayant son siège social à 201, rue Saint Martin à Paris 3e, (SIMPA n° 11785), relative à l'action de soutien des demandeurs d'emploi au sein de la Maison des Entreprises et de l'Emploi du 20e arrondissement (dossier n° 2014_00127).

Article 2 : Une subvention annuelle de 10.000 euros sera versée à l'association. (2014_00127).

Article 3 : Un avantage en nature dont le montant annuel s'élève à 120 euros est consenti à l'association. (n°2014 - 00127).

Article 4 : La dépense correspondante soit 10.000 euros sera imputée, à hauteur de 5.000 euros sur le chapitre 65 - nature 6574 - ligne DF 55 007 - rubrique 91-3, et à hauteur de 5.000 euros sur le chapitre 17 - nature 6574 - ligne DF34019 - rubrique 564 du budget de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2014, sous réserve du vote des crédits correspondant.